

Légation de Suisse
en Grande-Bretagne.

Londres, le 5 janvier 1922

ADRESSE : SWISS LEGATION, 32, QUEEN ANNE STREET,
CAVENDISH SQUARE, LONDON, W.1.

À RAPPELER DANS LA RÉPONSE.

No. I.b.1.B/20.



Siège de la Société des
Nations.

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à ma lettre du 7 décembre 1921, j'ai l'honneur de vous informer que je ne perds pas de vue la question d'un transfert éventuel du Siège de la Société des Nations dont parle entre autres votre dépêche B 56/41 G 1-BQ, du 1er décembre.

Ensuite de certains entretiens avec des personnalités politiques dont l'importance varie considérablement, je me rends compte qu'en effet dans les milieux qui s'occupent plus spécialement de la Société des Nations, on discute sur l'endroit qui constituerait un siège idéal. En ce qui concerne Genève, actuellement détenteur du Siège, on parle de ses inconvénients mais pas de ses avantages; en ce qui concerne Bruxelles et Vienne, dont on fait des candidates, on parle de leurs

Au Département Politique Fédéral,
Affaires Etrangères,
B e r n e .



avantages mais pas de leurs inconvénients; on causera de ces derniers une fois le siège transporté dans leurs murs, une éventualité d'ailleurs fort peu probable.

Lord Robert Cecil est certainement de tous mes interlocuteurs celui dont les propos sont le plus digne d'attention. Voici ce qu'il pense.

1° Du point de vue trafic la situation de Genève n'est pas commode. C'est une observation faite depuis longtemps, mais il y a lieu d'y revenir parce que les conditions ne se sont pas améliorées. Les trains directs ne sont ni suffisamment rapides, ni suffisamment nombreux; les communications postales et télégraphiques ne sont pas à la hauteur, bien qu'elles soient considérablement meilleures qu'en 1920.

2° Un autre facteur très en défaveur de Genève est le manque d'édifices appropriés, ceci surtout pour les assemblées générales et les assemblées importantes spéciales comme par exemple celle de la Conférence Internationale du Travail. La Salle de la Réformation ne répond absolument pas aux exigences et celle du Kursaal ne paraît pas être meilleure. Lors de l'Assemblée générale le manque de confort à cet égard indispose évidemment Messieurs les Délégués. Cette considé-

- 3 -

ration peut paraître d'importance secondaire, mais, selon Lord Robert, elle est au contraire de première importance.

3° Lord Robert ne considère pas comme motifs suffisants de mécontentement des raisons telles que le déplorable climat d'hiver avec son éternel brouillard et ses vents froids, le manque de distractions et de vie sociale, le manque de ressources sportives et, enfin, la vie chère dont on parle tant.

D'après Lord Robert, il ne s'agit aucunement d'une façon sérieuse d'un projet de transfert. Vienne est, selon lui, absolument hors de question; malgré ses palais, etc. il ne voit pas comment on pourrait préférer cette capitale de l'est; du point de vue communications en tout cas, elle serait certes encore plus mal placée que Genève. Il est vrai que les jeunes gens du Secrétariat y mèneraient peut-être une vie plus divertissante. Comme concurrent sérieux il n'existe que Bruxelles qui, par sa situation et par les bâtiments qu'elle pourrait offrir, se compare favorablement à Genève. En outre, les "leading powers" étant, pour dire la vérité, incontestablement la France et l'Angleterre, Bruxelles, située au milieu d'elles, ferait parfaitement l'affaire. Mais pour l'instant il n'est pas vraiment

question d'un projet de transfert. Donc Genève n'est pas menacée, du moins pas immédiatement.

J'ajoute que Lord Robert Cecil ne croit pas à une intention des Américains soit d'accaparer la Ligue des Nations telle quelle, soit de lui substituer une institution de création américaine. Le centre de gravité de la Ligue doit rester en Europe, cela les Américains le comprennent bien. Plus tard, il est possible que la Société des Nations se subdivise en trois, ou même davantage, sub-ligues continentales: la ligue européenne, américaine, orientale, etc. qui auront leurs propres assemblées, tandis que l'Assemblée générale ne se réunira peut-être qu'une fois seulement tous les deux ans.

Quant à la dernière Assemblée générale, Lord Robert s'est prononcé de façon très satisfaisante; il a constaté un grand progrès depuis la première assemblée qui, elle déjà, avait surpassé tous ses espoirs.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les nouvelles assurances de ma haute considération.

C. P. Paraisin